

Fiche technique - exemple d'entreprises françaises dans les colonies

Le cas de Veolia

Veolia Environnement est une multinationale publique française qui opère dans les domaines de l'eau, de la gestion de déchets, de l'énergie et des transports.

L'entreprise et ses filiales sont impliquées dans des violations du droit international et des droits de l'Homme et ont des antécédents en matière de pratiques discriminatoires en Israël et dans le territoire palestinien occupé.



Le tramway reliant Jérusalem Ouest aux colonies

Le **tramway** a été conçu pour relier la ville de Jérusalem aux colonies illégales qui l'entourent.

A travers sa filiale - Veolia Transdev, la société détient une part de marché de 5% (à travers sa filiale Connex Israël) du consortium CityPass, qui a été engagé pour opérer le projet de train léger à Jérusalem.

En outre, Veolia Transdev possède approximativement 80% de Connex Jérusalem, l'entreprise qui opère les trains.

A travers sa filiale Veolia Services Environnementaux Israël (qui a acheté T.M.M. Integrated Recycling Services), Veolia Environnement est propriétaire et opère la **décharge d'ordures** de Tovlan, dans la vallée du Jourdain occupée.

Les déchets envoyés dans cette décharge viennent des usines de recyclage en Israël et des colonies en Cisjordanie.

La société utilise les terres et ressources naturelles palestiniennes accaparées pour subvenir aux besoins des colonies et villes israéliennes, des deux côtés de la ligne verte



Veolia Services Environnementaux Israël | Décharge de Tovlan dans la Vallée du Jourdain | janvier 2011 | Photographie par Who Profits

- **Pour en savoir plus sur Veolia Environnement :** <http://whoprofits.org/company/veolia-environnement>
- **Pour en savoir plus sur Veolia Transdev :** <http://whoprofits.org/company/veolia-transdev>

Le cas Dexia



Dexia est une banque franco-belge spécialisée dans les prêts aux collectivités territoriales. Elle opère en Israël et dans les colonies via sa filiale Dexia Israël dont elle est l'actionnaire majoritaire.

Dans son rapport présenté en automne 2013 à l'Assemblée Générale des Nations Unies « sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 », le rapporteur spécial de l'ONU, Richard Falk, enquête sur l'implication du groupe Dexia dans la colonisation israélienne. La consultation des comptes de la banque franco-belge présentés en Assemblée Générale révèle la signature et la mise en œuvre de contrats avec les colonies d'Ariel et Kedumin notamment.

Le rapport présenté par Richard Falk établit que « les activités de Dexia Israël facilitent la croissance des colonies. Cela prouve que le groupe Dexia, actionnaire majoritaire, est complice d'une violation du droit international parce qu'en transférant des éléments de la population israélienne en Palestine occupée, Israël viole l'article 49 6 de la 4ème convention de Genève, ce qui (...) constitue un crime de guerre à première vue. » Il précise bien que : « qu'en tant qu'États parties aux Conventions de Genève il incombe à la Belgique et à la France de respecter et faire respecter les Conventions ».

- **Le rapport est accessible en ligne :** http://www.intal.be/files/20131021_Richard_Falk_-_A_68_376_SR_oPt_report_2013_-_French.pdf
- **Voir aussi le dossier Dexia sur le site de whoprofits.org :** <http://whoprofits.org/company/dexia-group>